

Programme Rénovillage

Nom du propriétaire : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Revenu du ménage :

Revenu annuel brut du demandeur : _____

Revenu annuel brut du conjoint : _____

Revenu des autres personnes âgées de 18 ans et +: _____

Total des revenus : _____

Les travaux admissibles sont :

La structure	Le chauffage	La charpente
L'électricité	La plomberie	La sécurité incendie

Liste des travaux à effectuer :

1) _____

2) _____

3) _____

4) _____

5) _____

6) _____

Signature : _____

Date : _____

Pourcentage de l'aide financière

Le pourcentage de l'aide varie selon le revenu et la taille du ménage. Le revenu du ménage considéré est celui qui est obtenu par l'addition du revenu brut annuel du propriétaire, de celui de son conjoint et de 25 % de celui de toute personne âgée de 18 ans ou plus faisant partie du ménage, si cette personne ne fréquente pas à temps plein un établissement scolaire.